

La gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles

Ce programme de formation fait partie d'une filière de formation des cycles SSE (Santé Sécurité Environnement) de l'UIMM préparant au rôle de « **Animateur Prévention SSE** ».

Publics concernés

Toutes personnes étant amenées à animer une démarche de prévention SSE.

Durée de la formation

0,5 jour soit 3 heures 30

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Définir l'accident du travail et la maladie professionnelle.

Comprendre et analyser le mécanisme de la tarification.

Intégrer les effets de la tarification dans la gestion de l'entreprise.

Proposer et développer des méthodes et des moyens d'amélioration de la gestion des A.T. et des M.P.

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

Evaluation :

Certification Orale selon le manuel de certification défini au Registre Spécifique des Certifications.

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

- Méthodes participatives facilitant les partages d'expérience
- Transmission des connaissances et des outils de mise en œuvre
- Mises en situation à travers les exercices.

Mode d'apprentissage :

Formation en présentielle basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

Encadrement :

Formateur expert

Programme

Les définitions :

accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle

- Les modalités et les procédures
- La déclaration,
- Les réserves,
- Les modèles.

La tarification et le compte employeur

Moyens techniques et livrable fin de formation

Attestation de formation

Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.